



# PR2000-P-SH100000

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 02/06/2015

Date de révision: 02/06/2015

Remplace la fiche: 24/01/2014

Version: 2.00

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : PR2000-P-SH100000  
Code du produit : SH100000  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Réservé à un usage professionnel  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Résine de polyuréthane

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SYNTHENE  
Ferme de l'Evêché CS20308  
60723 Pont Sainte Maxence Cedex - FRANCE  
T 33 344 31 72 00 - F 33 157 67 44 58  
[qual@synthene.com](mailto:qual@synthene.com) - [www.synthene.com](http://www.synthene.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société                                                         | Adresse                                                 | Numéro d'urgence  |
|--------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------|
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| France | ORFILA                                                                    |                                                         | +33 1 45 42 59 59 |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom                             | Identificateur de produit                                                   | %     | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Diisopropyl naphthalene isomers | (n° CAS) 38640-62-9<br>(Numéro CE) 254-052-6<br>(N° REACH) 01-2119565150-48 | 1 - 5 | R53                                          | Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 4, H413              |

Textes des phrases R et H: voir section 16

# PR2000-P-SH100000

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).                                            |
| Premiers soins après inhalation           | : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.                                                                                                         |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.                                                                         |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.                                                                                          |
| Premiers soins après ingestion            | : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin. Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.                                              |

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Laver la zone à l'eau. Stocker à l'écart des autres matières. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.                                                                           |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. |

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

|                        |                                                                                                                 |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures techniques     | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien aéré et éloigné de la cellulose. |
| Conditions de stockage | : Conserver à des températures comprises entre 5 - 40°C.                                                        |
| Matériaux d'emballage  | : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.                                    |

# PR2000-P-SH100000

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|                                       |                                                                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection individuelle | : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.                         |
| Protection des mains                  | : Gants en PVC ou autre matière plastique                                       |
| Protection oculaire                   | : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial                                   |
| Protection de la peau et du corps     | : Porter un vêtement de protection approprié                                    |
| Protection des voies respiratoires    | : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |



Autres informations

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| État physique                                          | : Liquide                  |
| Apparence                                              | : Transparent.             |
| Couleur                                                | : Incolore.                |
| Odeur                                                  | : caractéristique.         |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible |
| pH                                                     | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                        | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                         | : > 200 °C                 |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 1,08                     |
| Solubilité                                             | : Insoluble dans l'eau.    |
| Log Pow                                                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

# PR2000-P-SH100000

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Bases fortes. Acides forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

aluminium. zinc. Métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO2).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Diisopropyl naphthalene isomers (38640-62-9) |               |
|----------------------------------------------|---------------|
| DL50 orale rat                               | > 4000 mg/kg  |
| DI 50 cutanée rat                            | > 4000 mg/kg  |
| CL50 inhalation rat (mg/l)                   | > 5,6 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| Diisopropyl naphthalene isomers (38640-62-9) |             |
|----------------------------------------------|-------------|
| CL50 poisson 1                               | 0,5 mg/l    |
| CE50 Daphnie 1                               | > 0,16 mg/l |
| CE50 autres organismes aquatiques 1          | 0,15 mg/l   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

# PR2000-P-SH100000

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

#### - Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

#### - Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Not subject

#### - Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

#### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# PR2000-P-SH100000

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Is not subject of the 12. BImSchV (Hazardous Incident Ordinance)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : None of the components are listed

SZW-lijst van mutagene stoffen : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : None of the components are listed

#### Danemark

Classification remarks : Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                   |                                                                                    |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic 4 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4                 |
| Asp. Tox. 1       | Danger par aspiration, Catégorie 1                                                 |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H413              | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques                        |
| EUH210            | Fiche de données de sécurité disponible sur demande                                |
| R53               | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique     |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*